

# Règles d'exposition (galerie d'art du cégep de Jonquière)

Voici les obligations et responsabilités de l'artiste invité, ou du département responsable d'une exposition collective ou encore d'une agence-école mandatée dans l'organisation d'un événement :

- Planifier, publiciser et organiser le vernissage de son exposition.
- Préparer les œuvres et le matériel nécessaire pour l'accrochage.
- Prévoir des cartes d'identification de vos œuvres. IMPORTANT : aucun prix ne peut être affiché; pour toute vente, l'artiste fait le nécessaire pour que les visiteurs puissent le contacter directement. Les œuvres vendues doivent rester accrochées jusqu'au démontage de l'exposition.
- L'accrochage doit se faire à l'intérieur des heures d'ouverture de la bibliothèque et ne peut dépasser 48 heures.
- Le décrochage doit se faire obligatoirement à l'intérieur de 24 heures, le jour suivant la fin de l'exposition.
- La salle et les murs d'exposition doivent être laissés en parfait état. Les trous doivent être rebouchés et au besoin de petites retouches de peinture et le nettoyage des murs devront être assurés par l'artiste.
- Matériel de dépannage fourni par la bibliothèque :
- Un petit escabeau.
- Niveau laser sur trépied pour faciliter l'accrochage.
- Coffre à outils avec marteau, clous, vis, pinces, spatule, mastic pour boucher les trous, peinture, pinceaux.